L'Echo de Manitoba

JEUDI, 28 JUILLET, 1898.

## Errata

Deux erreurs se sont glissées dans notre dernier numéro qu'il importe de rectifier.

Dans la lettre d'un Canadien-Français au sujet de *La Défense*, au lieu de :

Nous comptons sur l'émigration française "pour nous *renfoncer*."

Lisez :

"Pour nous *renforcer*."

Dans l'article intitulé :

Perfidie Conservatrice

Au lieu de :

Nous sommes l'organe d'une nation, "*non d'une race*."

Lisez :

"*Non d'un homme*."

## A Mediter

C'est vraiment un spectacle bien divertissant que celui auquel nous fait assister toute la presse conservatrice, jetant aux échos de la Puissance, les douloureux et touchants sanglots de sa profonde et superbe indignation en présence de la nomination à différents postes d'hommes universellement connus pour leur dévouement au Parti Libéral.

On se donne bien de garde, de discuter la compétence des nouveaux élus, elle est indiscutable ; il fallait donc trouver quelque motif pour permettre aux appétits déçus d'épancher leur bile, et ne trouvant rien de mieux, on reproche aux nouveaux élus d'être de sincères partisans du Gouvernement actuel.

C'est simplement bouffon.

Il n'est pas inopportun, semble-t-il, pour rappeler ces gens là au sérieux de leur remémorer certains faits d'histoire ancienne.

Nous puisons dans le bulletin officiel de la Chambre des Communes.

En l'an de grâce 1895, Sir Adolphe Caron, K. C. M. G., étant Grand Maître des Postes, un certain M. A. A. C. LaRivière qui n'est point tout à fait un inconnu dans le Comté de Provencher, bien qu'à vrai dire ce brillant météore, visible dit-on à l'œil nu, paraisse rarement à l'horizon visuel de ce comté, M. A. A. C. LaRivière, donc, écrivit au Grand Maître des Postes pour lui recommander un de ses plus chauds partisans dont le contrat de malle expirait prochainement, (le 31 décembre 1895).

Il priait Sir A. Caron

"de faire en sorte qu'il n'y ait point de soumission demandée"!!!

Quand on est Conservateur, c'est naturellement pour conserver, et l'on conjugue en famille :

Je conserve, tu conserves, il conserve, etc., . . . . .

Notons en passant que le susdit contrat avait été donné au titulaire en 1892 par suite d'un *arrangement prive*, toujours sans soumission (celle du titulaire envers son député ayant sans doute parue suffisante !) au prix de $130 par année.

Mais les fonctionnaires des bureaux des postes, soucieux de la légalité, publièrent une demande de soumission, fixant au 15 novembre la date d'ouverture pour la réception des dites soumissions.

Deux applications furent reçues, l'une pour $125, l'autre pour $96.

Cela ne faisait point du tout l'affaire du Conservateur M. LaRivière qui, prenant sa meilleure plume de Tolède, envoya au Grand Maître des Postes cette missive foudroyante :

SAINT-BONIFACE,
3 novembre 1895,

MON CHER M. LE MINISTRE,

Comment se fait-il qu'en dépit de ma recommandation de continuer l'ancien contrat pour le transport des malles entre St-Boniface, la Grande-Pointe et l'Ile des Chênes, l'on persiste à demander des soumissions ?

J'ai eu assez d'ennui déjà au sujet du choix d'un courrier entre Winnipeg et St-Malo où on a laissé de côté un ami, un employé fidèle, pour le remplacer par *tout le contraire*, et ce malgré une recommandation formelle de ma part.

Votre bien dévoué,

A. A. C. LARIVIÈRE.

(Nous avons mis en italiques ces mots *tout le contraire* qui seront certainement appréciés par qui de droit).

En présence d'un rappel à l'ordre aussi impératif, Sir A. P. Caron se conformant aux vrais principes conservateurs, s'empressa de faire amende honorable, ainsi qu'en fait foi la lettre suivante :

OTTAWA,
18 novembre 1895,

MON CHER M. LARIVIÈRE,

J'ai le plaisir de vous informer que conformément à votre recommandation, j'ai donné les ordres nécessaires à l'effet de pourvoir au renouvellement du contrat pour le transport des malles entre l'Ile de Chênes et Saint-Boniface.

Bien à vous,

ADOLPHE P. CARON.

En effet le 11 novembre le Bureau des Postes retirait la demande de soumission et annonçait que le contrat avait été adjugé à l'ancien titulaire pour $130 par année.

Ainsi donc pour conserver un électeur à M. LaRivière, le Gouvernement Conservateur faisait perdre au Trésor une somme totale de $136 sur la durée du contrat.

C'était payer un peu cher, ne vous semble-t-il pas, l'honneur d'être représenté par Monsieur LaRivière.

Ce n'est pas tout encore.

Le Gouvernement Laurier, mis au courant a cassé le contrat, fait appel à de nouvelles soumissions et a trouvé adjudicataire à $74. C'est donc pour la durée du contrat qui est de quatre années, une économie totale de $224 sur l'ancien prix.

Et maintenant instruisez-vous, chers électeurs, et jugez-en par vous-mêmes.

Ne croyez-vous pas que le plus sûr moyen de conserver vos piastres, ce serait justement de n'être pas Conservateur ?

## Les Galiciens

C'est encore un des thèmes favoris de l'opposition, cette question de l'Immigration Galicienne !

Il faut reconnaître que le thème n'est pas mal choisi, car il prête aux développements les plus pittoresques, et dame, vous savez, les sujets sont rares à l'heure actuelle qui peuvent fournir un semblant de prétexte pour taper contre le Gouvernement.

Donc un journaliste, à court de copie, ayant un beau jour aperçu quelque convoi de ces Galiciens, qui, il faut en convenir, ne paient pas de mine, a saisi la balle au bond ; dès lors parmi une certaine presse les Galiciens ne sont plus que le rebut des Nations, et quelque chose de moins encore ; ils sont accusés d'apporter dans notre pays le germe de toutes les épidémies, et celui de tous les vices ; on accuse le Gouvernement de leur donner $5 par tête pour les décider à émigrer chez nous.

Bref, à écouter ces prophètes tonitruants, l'immigration galicienne peut compter au nombre des fléaux les plus terribles.

De tout cela que reste-t-il, lorsqu'on vient à étudier sérieusement la question ?

Ceci :

Les Galiciens, gens simples et rustiques sont en vérité dépourvus d'élégance, et leur "touloupe" de peau de mouton, leurs grandes bottes jaunes ne sont pas toujours de la première fraicheur.

Leurs mœurs encore primitives, leur ignorance des langues parlées dans la contrée, leur ahurissement au cours d'un voyage, pendant lequel il sont parqués comme un troupeau humain, font qu'à leur arrivée chez nous ils ne payent vraiment pas de mine.

De plus les conditions hygiéniques de leur transport sur mer, les prédisposent à contracter certaines épidémies légères, qui ont en plusieurs cas nécessité des quarantaines.

Ce sont là les apparences superficielles qui ont permis à certains journalistes de porter des accusations absurdes contre cette population.

Pour leur répondre il nous suffira de leur citer ce que dit à ce sujet le *Mail and Empire*, un journal dont les sympathies ne sont certainement pas pour le Gouvernement Libéral :

"A Gonor, 20 milles de Winnipeg, il y a 32 familles qui ont acheté et payé comptant des fermes d'environ 80 acres par famille. Leurs maisons sont propres, leurs étables commodes ; ils ont chevaux, vaches, cochons, volailles, et une certaine quantité d'instruments aratoires.

Trois ou quatre autres groupes de 15 à 20 familles chaque, sont établis dans les environs de Winnipeg, et ces différents groupes sont installés, travaillent.

A Stuartburn, à 20 milles de Dominion City, est une colonie de 250 familles, abondamment pourvue d'animaux et des instruments nécessaires, et dans bien des cas leurs maisons sont bien supérieures à celles des anciens colons anglais ou français.

La seule exception signalée est celle d'une colonie primitivement établie près de Fort William ; on l'a déplacée et depuis son arrivée dans la prairie, elle a donné de fort bons résultats."

Ceux qui ont été transportés sur les bords de la Saskatchewan ne s'progressent pas moins rapidement que leurs devanciers.

Un témoin oculaire nous racontait l'autre jour combien il avait été émerveillé de l'industrie et de l'activité de ces Galiciens. Huit jours après leur arrivée ils s'étaient construit des maisons en tourbe fort confortables dont les murs et le sol en terre battue, étaient passés à la chaux. Le fourneau était construit en pierre, et l'aspect intérieur de ces maisons provisoires était fort plaisant à l'œil, et d'une propreté absolue.

Retournez-y l'année prochaine et vous verrez tout un village de maisons fort comfortables.

Le bruit fait autour de ces Galiciens a pu faire croire que cette nation composait à elle seule l'immigration de cette année, tandis qu'en réalité pour 2,307 Galiciens arrivés de janvier à mai, on compte 2,364 Anglais et 2,020 venant des Etats-Unis.

Nous avons tenu à remettre les choses à leur point ; certes nous désirerions voir les efforts du Bureau d'Immigration se porter de préférence sur la population canadienne-française des Etats-Unis, ainsi que sur l'émigration française, mais il serait profondément injuste de méconnaître les qualités réelles des colons Galiciens dont un certain nombre établis depuis plus d'un an ont déjà donné des preuves de leur industrie, et de leur aptitude à la culture.

## Revue des Journaux

### DU "SOLEIL."

Tiré du discours de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mgr Affre.

Parlant de la polémique soutenue par Mgr Affre contre Lamennais qui prétendait :

"que le Pape a le droit d'intervenir souverainement dans les affaires temporelles des peuples. Monarque universel, les chefs d'Etat ne seraient que ses lieutenants."

Il ajoute :

"La ferme raison de Mgr Affre ne se laissa point conduire. Il croisa le fer avec son formidable adversaire, mettant de son côté le bon sens et l'enseignement traditionnel. 'Ce serait un crime à l'Eglise d'usurper l'Empire,' dit il. 'Elle n'a de droit que dans l'ordre de la religion ; elle ne veille pas sur la conduite des droits temporels ; depuis la venue de Jésus-Christ, le Pontife ne s'est jamais attribué les droits de l'empereur.'"

Et ailleurs :

"'Jésus-Christ a envoyé ses apôtres comme son Père l'a envoyé. Or, il a dit que son royaume n'est point de ce monde, et il a ordonné de payer le tribut à César.'

'La vraie doctrine, la voilà.'"

### "LE TEMPS."

Il y a six ans environ, que l'Hon. Edward Blake, ancien leader du Parti Libéral au Canada, est député de Langford, Irlande, au Parlement Britannique. Sur cette nouvelle arène politique, M. Blake ne s'était pas autrement signalé jusqu'ici que comme un debater de valeur, il est vrai, mais sans ces qualités qui placent au premier rang. Hier, nous annonce le télégraphe, l'orateur canadien a prononcé sur la question Irlandaise, un discours magistral, et il a conquis ses titres de "primus inter pares." La Chambre l'a acclamé à différentes reprises et dans les couloirs, il a reçu les plus vives félicitations de ses amis.

C'est un honneur pour le Canada, et c'est une preuve qu'avec de l'indépendance de caractère avec des convictions arrêtées et de l'intégrité, nos hommes publics peuvent faire un bon apprentissage ici.

### "CANADA FRANÇAIS."

#### Notre Journal.

Le *Canada Francais* entre, avec le présent numéro, dans sa sixième année d'existence. Il a succédé comme on le sait, au *Franco-Canadien* qui, après au-delà de trente ans de loyaux services rendus à la cause libérale, dut, à la suite de complications sur lesquelles il serait oiseux de revenir, se condamner à un demi-suicide pour s'éviter la honte de tomber entre les mains de l'ennemi.

Nous disons avec intention, demi-suicide, car, Dieu merci, on a tenu, dans le temps, à ne pas abandonner complètement ce bon vieux nom de *Franco* qui rappelait à des milliers de patriotes de notre district trop de nobles souvenirs.

### "PROGRÈS DE L'EST."

#### La Chefrerie.

Le Parti Conservateur, sentant que tout corps bien organisé doit avoir une tête, est à la recherche d'un chef. Chapleau est décédé et son ombre ne fait plus de jaloux ; Angers est mort politiquement, et la mention de son nom au sein du parti n'évoque plus que des souvenirs vagues et lointains ; Caron est défiguré, et la source de son prestige étant tarie, c'est tout comme s'il n'existait plus. Il ne reste donc que feu l'Hon. M. Casgrain, dont la transplantation à Montréal semble avoir éteint la sève qui le faisait fleurir, et M. Bergeron.

M. Bergeron, le Beauharnois boy, comme Sir John McDonald se plaisait à l'appeler, est resté dans son milieu ; il n'a rien perdu de ses avantages et a gardé tout son aplomb. Aujourd'hui les têtes qui le dépassaient sont disparues ou à peu près. M. Bergeron se demande avec étonnement ce que peut bien attendre le parti pour l'élire et le sacrer son chef. Sur le champ de bataille, quand le capitaine tombe, le lieutenant le remplace, et à défaut de lieutenant, le sergent ; il n'y a plus ni capitaine, ni lieutenant, ni même de sergent, et M. Bergeron n'a pas encore de commandement : c'est plus qu'étrange, c'est désolant. Aussi le député de Beauharnois, agissant sous l'illusion que c'est une distraction du parti plutôt qu'autre chose, a-t-il entrepris de se rappeler au souvenir des fidèles.

## Note de l'Administration.

Nous prévenons nos lecteurs qui désirent profiter de notre portrait-prime, d'avoir à se hâter, car après cette semaine il sera trop tard.

Dépêchez-vous donc de nous envoyer les abonnements recueillis avant le 10 du mois d'août.

Passé cette date il sera trop tard.

## Une Victoire Liberale.

Charlottetown, I. P. E., 21.

M. Maddie Gallant, libéral, a *été* élu pour la législature locale, hier, par une majorité de 245 sur M. F. J. R. Zuete, conservateur.

Cette élection a été causée par la résignation d'Edward Hackett qui, s'est présenté aux Communes.



L'ECHO DE MANITOBA est en vente chez Melle M. E. Kéroack, coin des rues Main et Water. En face de l'hôtel Manitoba.